

# Association des riveraines et riverains du lac Joseph (ARRLJ)

## Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 5 juillet 2015

### École Jean XXIII - Inverness

**PRÉSENCES : 51 membres étaient présents**

#### ADMINISTRATION

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
<b>1.1-Ouverture de l'Assemblée</b>	<p>Il est proposé par M. Pierre Bégin, appuyé par M. Michel Marcoux et résolu à l'unanimité l'ouverture de l'assemblée à 9 h 05.</p> <p>M. Yvon DesRochers, président de l'Association, souhaite la bienvenue aux membres présents à cette 40<sup>e</sup> assemblée générale annuelle (AGA).</p> <p>Il présente les personnes qui sont actuellement membres du conseil d'administration (CA) de l'Association.</p> <p>Il profite de l'occasion pour remercier M<sup>me</sup> Sonia Gagnon pour le travail accompli bénévolement. En effet, M<sup>me</sup> Gagnon a assuré l'uniformité de la présentation de tous les documents de soutien utilisés dans le cadre de la présente assemblée.</p>		
<b>1.2-Vérification du quorum</b>	<p>La liste des présences confirme que plus de 10 % des membres sont présents à l'AGA. Le quorum étant établi, l'assemblée est légalement constituée.</p>		
<b>1.3a-Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 5 juillet 2015</b>	<p>Le président fait la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée et invite les membres à proposer des ajouts s'ils le jugent pertinent.</p> <p>Il est proposé par M. Pierre Bégin, appuyé par M. Yvon Perreault et résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour sans modification.</p>		

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
<p><b>1.3b Liste de postes de responsables à combler</b></p>	<p>Le président souligne l'importance de combler divers postes vacants au sein de l'Association.</p> <p>Il s'agit des postes de responsables pour le chemin des Cèdres à Inverness et pour le chemin Houle à Saint-Ferdinand ainsi qu'un poste de second responsable pour le chemin de la Seigneurie à Inverness.</p> <p>Il revient aux deux premiers responsables d'administrer les sommes d'argent qui sont attribuées aux secteurs pour les chemins non-verbalisés, et ce, en plus de recueillir la cotisation annuelle pour la carte de membre.</p> <p>Pour le poste de second responsable pour le chemin de la Seigneurie, ses responsabilités se résument à recueillir la cotisation annuelle pour la carte de membre.</p> <p>Par ailleurs, des postes de responsables de dossiers sont également vacants. Il s'agit des postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste de responsable du dossier de la revégétalisation des berges;</li> <li>- Poste de responsable des commandites pour le site Web;</li> <li>- Poste de responsable des installations septiques;</li> <li>- Poste de responsable de la diagnose du poisson et du registre des prises;</li> <li>- Poste de responsable de la caractérisation des rivières Hamilton et Golden.</li> </ul> <p>Une brève description de ces postes est disponible sur place afin que les membres puissent, au besoin, prendre connaissance des attributions se rapportant à chacun d'entre eux.</p> <p>Les membres intéressés par l'un ou l'autre de ces postes peuvent faire part de leur intérêt, d'ici la fin de la rencontre, ou encore transmettre un courriel par le biais du site Web de l'Association.</p>	<p>Comblement des postes en fonction de la réponse obtenue des membres - CA</p>	<p>Dès que possible</p>
<p><b>1.4- Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 6 juillet 2014</b></p>	<p>M<sup>me</sup> Maude Fortin, secrétaire de l'Association, fait la lecture du procès-verbal de l'AGA tenue le 6 juillet 2014.</p>		

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
	<p>Il est proposé par M. Denis Boutet, appuyé par M<sup>me</sup> Ginette Fontaine et résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal de l'AGA 2014.</p> <p>Les suivis découlant de l'AGA de 2014 seront abordés au point 1.5 du présent procès-verbal.</p>		
<p><b>1.5- Suivis découlant de l'AGA du 6 juillet 2014</b></p>	<p><b>Répartition des sommes d'argent entre l'entretien des chemins et les dossiers visant l'amélioration de la qualité de l'eau du lac</b></p> <p>Le CA a opté en 2015 pour la même répartition que l'année précédente. Deux raisons ont motivé une telle décision. Cette répartition permettra de remettre à niveau la qualité des chemins non-verbalisés. À cela, s'ajoute le fait que les ressources bénévoles en nombre très limité freinent grandement les efforts que l'Association souhaiterait consentir à l'avancement de dossiers touchant l'amélioration de la qualité de l'eau du lac.</p> <p><b>Avis du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)</b></p> <p>Pour le moment, ce dossier demeure sur la glace. En effet, au moment d'appliquer les dispositions de la réglementation, le CEHQ a été confronté à une série de questions qui l'ont conduit à un repli stratégique dans le but de mener une réflexion lui permettant éventuellement d'apporter des réponses solides au questionnement soumis par les riverains. Si des développements surviennent dans ce dossier, l'Association s'engage à informer les membres dans les meilleurs délais.</p> <p><b>Descente au Pont Mooney</b></p> <p>M. Terry McMillan confirme que la descente située près du pont Mooney a été sécurisée afin d'en limiter l'accès aux résidents du secteur.</p> <p><b>Disponibilité d'un rapport détaillé des revenus et des dépenses de chaque secteur</b></p> <p>Après évaluation de la situation, le CA a décidé de ne pas rendre disponible un tel rapport. En effet, comme chaque responsable de secteur est confronté à des réalités très différentes, les décisions prises tiennent compte de ces réalités. Il serait donc inapproprié de fournir des données brutes qui pourraient amener certaines personnes à faire des comparaisons hâtives</p>	<p>Information transmise aux membres, si des développements surviennent dans le dossier - Président</p>	<p>Au besoin</p>

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
	<p>entre les secteurs et à tirer des conclusions non fondées, et ce, sans connaître les véritables contraintes sectorielles particulières, dont les responsables doivent tenir compte. Toutefois, cette position du CA n'empêche nullement chaque responsable de communiquer, au besoin, avec ses collègues pour obtenir des précisions sur leur façon de procéder.</p>		
<p><b>1.6- Présentation et dépôt du rapport financier 2014</b></p>	<p>M. Sébastien Lemay, trésorier de l'Association, présente le rapport financier 2014.</p> <p>Les revenus pour l'année 2014 s'élèvent à 28 155 \$ alors que les dépenses totalisent 18 832,45 \$. Par conséquent, l'Association a un surplus de 9 322,55 \$ pour l'année 2014.</p> <p>L'Association dispose ainsi d'une marge de manœuvre lui offrant la possibilité d'entreprendre la réalisation de dossiers jugés prioritaires pour la qualité de l'eau du lac. Toutefois, pour ce faire, elle devra nécessairement compter sur l'ajout de ressources bénévoles.</p> <p>Il est proposé par M. Gaétan Marcoux, appuyé par M. Gaétan Roberge et résolu à l'unanimité l'adoption du rapport financier 2014.</p>		
<p><b>1.7 –Plan directeur pour la qualité de l'eau</b></p>	<p>Le Plan directeur 2015-2020 de l'Association comporte neuf thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la revégétalisation des berges;</li> <li>- la sensibilisation à la mission de l'Association par le biais du site Web;</li> <li>- l'analyse de l'eau;</li> <li>- le projet de réglementation nautique;</li> <li>- la caractérisation ichtyologique du poisson;</li> <li>- la vidange systématique des installations septiques (quatre ans pour les saisonniers et deux ans pour les permanents);</li> <li>- l'inventaire des milieux humides;</li> <li>- les plantes aquatiques envahissantes;</li> <li>- le comblement des postes de représentants de secteurs et des responsables de dossiers.</li> </ul>		

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
	<p>Il s'agit des dossiers prioritaires qui orienteront les actions de l'Association pour les cinq prochaines années.</p>		
<p><b>1.8- Site Web</b></p>	<p><b>Nouveau babillard</b></p> <p>M. Alain Arcand, vice-président de l'Association, fait état des changements apportés au babillard afin, notamment, de permettre la parution de photos. Il explique la marche à suivre pour déposer une annonce sur le babillard. Il s'agit d'un service gratuit offert aux membres.</p> <p><b>Changements apportés au site Web</b></p> <p>Le président souligne que le site fait constamment l'objet d'améliorations. C'est ainsi que les éléments suivants y ont été ajoutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- capsules informatives;</li> <li>- informations sur la pêche;</li> <li>- informations sur la température;</li> <li>- informations sur les matières à recycler;</li> <li>- etc.</li> </ul> <p><b>Poste de responsable des commandites</b></p> <p>Le président souligne qu'en attendant le comblement du poste de responsable des commandites, c'est le vice-président qui en assumera la responsabilité.</p>		
<p><b>AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC JOSEPH</b></p>			

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
<b>2.1 Revégétalisation des berges</b>	<p>Une ressource prêtée par l'organisme GROBEC assurera, au cours de l'été 2015, un suivi des plantations réalisées pendant les trois dernières années. Pour ce faire, elle visitera prioritairement les nouveaux propriétaires riverains de même que ceux qui n'ont pas encore été visités.</p> <p>Si le poste de responsable de dossier était comblé prochainement, l'Association pourrait envisager la réalisation de plantations à l'été 2016.</p> <p>Par ailleurs, le président mentionne que si des arbustes gratuits étaient offerts à l'Association à l'automne prochain, il serait important que les membres intéressés à en recevoir le fassent savoir par le biais du site Web.</p>	<p>Transmission de l'intérêt à recevoir des plants gratuits, si l'Association recevait des dons à l'automne 2015 – Membres concernés</p>	<p>Dès que possible</p>
<b>2.2 – Caractérisation des rivières Hamilton et Golden</b>	<p>En attendant le comblement du poste de responsable de suivi à la caractérisation des rivières Golden et Hamilton, c'est le président qui assumera la responsabilité de ce dossier.</p> <p>L'Association, avec la collaboration de l'Union des producteurs agricoles, a invité l'organisme GROBEC, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le club Agro de l'Érable, la MRC de l'Érable et les municipalités concernées à une rencontre, portant sur les suites à donner aux rapports sur la caractérisation des rivières Golden et Hamilton. Cette rencontre est prévue à la mi-octobre 2015. Elle a pour but de s'entendre sur un plan de match afin que des actions liées aux recommandations des rapports soient mises de l'avant au cours des cinq prochaines années.</p> <p>Fait à noter, les rivières Hamilton et Golden sont les deux rivières les plus polluantes pour le lac Joseph.</p>	<p>Tenue d'une rencontre de planification - Président</p>	<p>Octobre 2015</p>

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
<p><b>2.3 Protection des berges et repositionnement des bouées</b></p>	<p>En 2009, dans le but de protéger les berges, l'Association a installé 52 bouées à des lieux stratégiques du lac. En 2015, douze de ces bouées ont été repositionnées afin d'assurer une meilleure protection des deux secteurs les plus névralgiques du lac, soit sept dans le secteur des Bois-Francis et cinq dans le secteur du chemin Houle.</p> <p>À ce corridor de bouées qui seront installées dans les deux secteurs névralgiques, s'ajouteront des panneaux indiquant qu'il faut réduire la vitesse. Les inscriptions qui se retrouveront sur ces panneaux sont les suivantes :</p> <p><b>ATTENTION – PASSAGE ÉTROIT –MAXIMUM 10 KM</b></p> <p><b>ATTENTION – PAS DE VAGUES- MAXIMUM 10 KM</b></p> <p>Il a été observé depuis le début de la saison estivale, que les patrouilleurs de la Sûreté du Québec étaient plus présents sur le lac les fins de semaine, et ce, afin de répondre à une demande maintes fois formulée par l'Association. Cette présence, lors des fins de semaine, a donné lieu à l'émission de nombreuses contraventions. Il est donc important, que les plaisanciers soient vigilants et respectent en tout temps la réglementation nautique, notamment, au regard des équipements de sécurité requis dans leur embarcation afin d'éviter des infractions coûteuses. À cet effet, l'Association a produit un aide-mémoire au regard des équipements de sécurité requis selon le type d'embarcations. Cet aide-mémoire a été installé sur des panneaux à des endroits stratégiques des trois campings de même qu'au débarcadère de Saint-Pierre-Baptiste. De plus, il est possible de le consulter sur le site Web de l'Association.</p> <p>Le vice-président rappelle quelques règles à observer sur l'eau, notamment, celle liée à l'obligation de détenir une carte de conducteur d'embarcation et une copie des enregistrements pour toute embarcation dont la force de moteur est supérieure à 9.9.</p> <p>L'Association continue d'être vigilante afin d'identifier les meilleurs moyens pour améliorer la situation en vue d'assurer la sécurité des plaisanciers, la quiétude des riverains et la protection des berges du lac.</p>		

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
<b>2.4 Nouvelle signalisation avant le seuil</b>	<p>Un premier panneau de signalisation a été installé près du seuil afin d'avertir les plaisanciers des dangers liés à la circulation dans ce secteur. Un second panneau sera installé au Pont Mooney (après obtention des autorisations requises) ou si cela s'avère impossible sur une bouée.</p> <p>Un membre demande s'il serait possible d'évaluer la possibilité de limiter l'accès gratuit au lac (avec une barrière et une clé) sur le chemin des Chalets. L'Association a déjà adressé une demande en ce sens à la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste. La municipalité ne peut acquiescer à cette demande parce que cette descente sert de prise d'eau aux pompiers pour ce secteur.</p>		
<b>2.5 État de situation sur les mises à niveau des installations septiques</b>	<p>Le président présente un état des lieux au regard du dossier des installations septiques.</p> <p>En 2010, 242 installations étaient en défaut, soit : 149 à Inverness et 93 à Saint-Pierre-Baptiste.</p> <p>Au 1<sup>er</sup> mai 2015, il y avait 56 nouvelles installations septiques qui ont été mises en place sur les 242 ciblées au sein de deux municipalités. Il s'agit d'un portrait de situation décevant.</p> <p>Les riverains visés ont jusqu'en décembre 2015 pour réaliser les travaux nécessaires en vue de rendre leurs fosses septiques conformes à la réglementation en vigueur.</p> <p>D'ici à la date butoir, l'Association a l'intention de s'informer de façon systématique, auprès des deux municipalités, de l'état d'avancement du dossier.</p>		
<b>2.6 Compte rendu sur le Réseau de surveillance volontaire des lacs- Résultats 2014</b>	<p>Le président mentionne que, pour l'année 2014, les résultats relatifs à la clarté et à la qualité de l'eau du lac se maintiennent par rapport à ceux des années antérieures. Des échantillons continueront d'être prélevés considérant que des améliorations notables doivent être apportées pour aspirer à de meilleurs standards.</p>		



Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
	<p>Il rappelle qu'il s'agit d'objectifs dont l'atteinte est prévue à long terme, étant donné le nombre élevé et la complexité des variables en cause. Les données, pour l'année 2014 et les années antérieures, sont disponibles sur le site Web de l'Association.</p> <p>Par ailleurs, le président mentionne que l'organisme GROBEC procèdera, au cours de l'été 2015, à un inventaire des plantes aquatiques envahissantes. Cet inventaire devrait permettre de proposer, au besoin, dès l'an prochain, des mesures d'élimination selon les espèces répertoriées.</p>		
<p><b>2.7 – Caractérisation ichthyologique des lacs Joseph et William - État de situation quant à la poursuite du dossier</b></p>	<p>L'Association est toujours en attente de la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), quant à l'obtention d'un éventuel financement afin d'assurer la deuxième phase du projet. La première phase de l'étude a déjà été réalisée, à l'automne 2014.</p> <p>Lorsque l'Association aura en main les résultats des deux rapports, elle pourra faire connaître aux riverains les recommandations du MFFP, notamment, à l'égard du rehaussement du nombre de dorés et de l'ensemencement du lac.</p> <p>À la suite des discussions tenues sur le sujet, il a été convenu que les informations relatives à la taille des poissons pêchés, qui devraient être remis à l'eau, seraient indiquées à l'aide d'un tableau ou d'un lien sur le site Web de l'Association.</p>	<p>Informations à déposer sur le site Web de l'Association - Président</p>	<p>Dans les meilleurs délais</p>

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
2.8 Sécurité nautique	<p>Le président souligne que l'Association a reçu plusieurs plaintes de la part de riverains afin de restreindre la vitesse et la grosseur de certaines embarcations sur les eaux du lac Joseph, et ce, en vue d'assurer une plus grande sécurité nautique et de limiter l'érosion des berges.</p> <p>Une des pistes qui a été envisagée pour encadrer de telles restrictions est l'adoption d'une réglementation, dont les procédures de mise en place relèvent actuellement du gouvernement fédéral. Ces procédures exigent la contribution des municipalités riveraines du cours d'eau visé.</p> <p>Dans cette foulée, l'Association a tenu, en juin 2014, une rencontre exploratoire avec des représentants des trois municipalités visées et des trois campings. Il a alors été convenu que, avant d'enclencher le processus réglementaire, des actions de sensibilisation seraient déployées afin d'essayer de modifier les comportements des contrevenants.</p> <p>Par conséquent, une rencontre de sensibilisation dispensée par le ministère des Transports du Québec se tiendra le 11 juillet 2015 pour les membres des trois campings. En 2016, une autre rencontre serait possiblement offerte aux propriétaires riverains.</p> <p>Si en 2016 de telles actions ne donnaient pas les résultats escomptés, il faudrait alors se résoudre à amorcer les procédures pour demander l'application d'une réglementation, qui se traduirait par l'adoption d'encadrements nautiques beaucoup plus rigides et coûteux pour les riverains.</p> <p>Par ailleurs, le président fait état de la tarification qui sera en vigueur pour accéder à la mise à l'eau au lac Joseph :</p> <p><b>Été 2015</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bateau moteur « in bord » : 30\$ par jour;</li> <li>- Bateau moteur « hors bord » : 15\$ par jour;</li> <li>- Carte saisonnière : 150\$.</li> </ul> <p><b>Été 2016</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bateau moteur « in bord » : 40\$ par jour;</li> <li>- Bateau moteur « hors bord » : 15\$ par jour;</li> <li>- Carte saisonnière : 200\$.</li> </ul>		

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
<b>AUTRES SUJETS</b>			
<b>3.1 – Chemins</b>	Le président rappelle l'importance de nommer un responsable pour chacun des chemins autour du lac, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas verbalisés. S'il n'y a pas de responsable attiré, un chemin ne peut bénéficier des subventions afférentes à son entretien puisqu'alors aucune personne ne peut assurer la saine gestion des sommes d'argent qui y seraient allouées. Dans ce cas, après un certain temps, les sommes d'argent disponibles pourraient vraisemblablement être investies dans des projets touchant la qualité de l'eau du lac.		
<b>3.2 – Postes de responsables à combler</b>	Consulter le point 1.3b du présent procès-verbal.	Comblement des postes en fonction de la réponse obtenue des membres	Dès que possible
<b>3.3- Élections des membres du CA Pour le secteur des Bois-Francis (1) Pour le secteur du Lac Joseph (2)</b>	Aucune candidature n'a été reçue lors de l'assemblée. Toutefois, le président souligne qu'il est toujours possible de faire connaître son intérêt pour l'un ou l'autre de ces postes en transmettant un courriel par le biais du site Web de l'Association.  À cela s'ajoute le comblement de deux postes de volontaires pour le Camping Les Mousquetaires et celui des Bois-Francis.	Comblement des postes en fonction de la réponse obtenue des membres	Dès que possible

Sujet	Éléments d'information	Suivi	Échéance
<p><b>3.4- Période de questions</b></p>	<p>Un membre souhaite obtenir un état de situation au regard du dossier de l'ensablement du Lac à la Truite, ce point n'ayant pas été inscrit à l'ordre du jour.</p> <p>Le président mentionne que c'est le maire de la municipalité d'Irlande qui aura la responsabilité de présenter le mémoire aux différents intervenants dans le cadre de rencontres prévues sur le sujet. Ce mémoire vise à obtenir l'appui des gouvernements du Québec et du Canada dans le but d'amorcer le plus rapidement possible les actions en vue de stopper l'ensablement des cours d'eau connexes.</p> <p>Parallèlement, l'organisme GROBEC est en voie de confier à l'Université Mc Gill, une sommité en la matière au Canada, le mandat d'identifier les sources de résidus de pollution dans la Haute Bécancour (lacs à la Truite, William et Joseph). Les résultats d'une telle étude réalisée, par une firme externe de renom, devraient donner beaucoup de crédibilité aux moyens qui seront identifiés dans le cadre de cette étude pour freiner l'hémorragie.</p>		
<p><b>3.5 – Clôture de l'Assemblée</b></p>	<p>Avant de proposer la fermeture de l'assemblée, on procède au tirage de trois prix de présence afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Association. Les gagnants sont : M. Michel Barras, M. Gaétan Roberge et M<sup>me</sup> Pauline Gingras.</p> <p>Il est proposé par M. Denis Boutet, appuyé M. André Nadeau et résolu à l'unanimité la fermeture de l'Assemblée à 11 h 10.</p> <p>Les membres sont invités par la suite à célébrer en dégustant le gâteau du 40<sup>e</sup> anniversaire.</p>		

Procès-verbal rédigé par Maude Fortin